Image not found or type unknown

Prime a la casse , offre mensongère

Par **loahn**, le **22/12/2008** à **13:21**

bonjour
suite a une panne de mon véhicule , j'ai contacté un concessionnaire peugeot qui m'a vendu un véhicule neuf me permettant de bénéficier de la prime à la casse de 1000 euros. Mon véhicule etait en panne non roulant mais le vendeur m'a dit que ça ne posait pas de problème ils iraient la chercher gratuitement
c'est surtout cet argument qui m'a fait signer le bon de commande du nouveau véhicule.
Aujourd'hui alors que j'ai le nouveau véhicule neuf depuis 6 jours le concessionnaire me dit qu'il ne peut pas récupérer le véhicule qui doit aller à la casse car il ne roule pas et il dit qu'il ne s'en souvenait plus
bref il me demande de lui ramener le véhicule par son propre moyen avant la fin de la semaine ou me "menace" de devoir règler une facture de 200 euros pour faire venir une dépanneuse afin qu'il récupère cette voiture
C'est son offre initiale qui a conditionné mon achat chez ce concessionnaire j'estime qu'il a abusé de ma confiance connaissant ma situation personnelle seule avec un enfant de 3 ans et isolée dans ma région
que puis je faire ???
merci

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **14:37**

Bonjour,

Avez-vous psu bénéficier de la prime à la casse ?

Par **loahn**, le **22/12/2008** à **14:43**

bonjour
oui j'ai bénéficié de cettre prime lors de l'achat (sur le bon de commande) ce qui s'est confirmé à la livraison lorsque j'ai réglé le prix de la voiture neuve.
le concessionnaire me dit aujourd'hui que s'il n'a pas la voiture pour qu'elle parte à la casse, il lui faudra me refaire une facturation (sans prime de 1000 euros a la casse)
Pour ma part le véhicule neuf je l'ai acheté chez lui parce qu'il me proposait cet arrangement d'aller le récupérer lui meme et gratuitement ce qui en plus etait sans souci pour lui
maintenant que la vente et la livraison sont faites, le discours n'est plus le meme
a votre avis quels sont mes droits ?
cordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **14:50**

Malheureusement, dans la mesure où il n'y avait aucun écrit concernant l'enlèvement de votre véhicule par ce concessionnaire, vous n'avez aucun droit.

Personne ne peut vous aider à remorquer votre voiture jusque chez ce concessionnaire ?

Par **loahn**, le **22/12/2008** à **15:06**

je vous remercie de votre réponse mais non je n'ai pas de solution
de remorquage à ma portée...
a t-il le droit de me facturer un remorquage , ne se devait il pas de vérifier de son coté que le véhicule etait roulant ? Il aurait pu rouler puis tomber en panne entre l'achat et le jour ou il a voulu aller le cher cher ?

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **17:44**

Le problème, c'est que vous n'avez aucun écrit de sa part.

Par **loahn**, le **22/12/2008** à **18:53**

Effectivement , vous avez raison : je n'ai aucun écrit de sa part
j'envisage de prendre contact avec le directeur commercial de la concession peugeot mais j'ignore si cela peut peser dans la balance ??? afin de lui faire part de mon indignation face aux méthodes qu'il cautionne peut etre de ces vendeurs (promesse mensongère) méthodes utilisées pour conclure des ventes
d'autre part en consultant mon bon de commande , j'ai vérifié et constaté que la date extrème

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

de livraison indiquée etait bien le 12 décembre et je n'ai été livrée que le 16 décembre ... Peut etre puis je obtenir qq chose par rapport à cette "clause de livraison" non respectée ou du moins l'utiliser par rapport à ce litige ??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés